

date de dépôt : 07 juillet 2025
demandeur : Monsieur Malgras Gilles
pour : isolation par l'extérieur
adresse terrain : 17 Serres à Marcenat (15 190)

Commune de Marcenat

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État

Le maire de Marcenat,

Vu la déclaration préalable présentée le 07 juillet 2025 par Eco Renov Energie, représenté par Amar Allan demeurant 9bis petite rue de Serrières à Irigny (69 540), Monsieur Malgras Gilles demeurant 17 Serres à Marcenat (15 190);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour isolation par l'extérieur ;
- sur un terrain situé 17 Serres, à Marcenat (15 190).

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisé en date du 9 juillet 2025 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 9 juillet 2025 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires du Cantal.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.



Fait à Marcenat, le

21 JUL. 2025

Le maire,

C. P.

Colette Ponchet-Passemaid

Transmis au demandeur le **21 JUL. 2025**(à compléter par la mairie)